



Dollard des Ormeaux dans les textes

Léo-Paul Desrosiers, M.S.R.C.

Number 10, 1945

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080179ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080179ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Desrosiers, L.-P. (1945). Dollard des Ormeaux dans les textes. *Les Cahiers des Dix*, (10), 41–85. <https://doi.org/10.7202/1080179ar>

Dollard des Ormeaux dans les textes (1)

Par LÉO-PAUL DESROSIERS, M.S.R.C.

L'événement le plus discuté de l'histoire du Canada depuis quelques années est l'exploit de Dollard des Ormeaux au Long-Sault. Des polémiques ont paru dans les journaux et dans les revues; tout amateur d'histoire soulève l'éternel débat, continuellement, dans les conversations particulières.

Il faut attribuer cette diversité d'opinions à plusieurs causes. La découverte de nouveaux documents a jeté tout d'abord du malaise dans les esprits. En second lieu, le combat de Dollard a servi de thème à d'innombrables conférences et discours; les auteurs de ces études n'ont pas toujours eu le temps d'étudier à fond les pièces originales; ils leur ont fait souvent des infidélités graves. D'autre part, les versions contemporaines de l'aventure de Dollard ne s'accordent pas sur un bon nombre de détails, de sorte qu'ont pris naissance des récits dont la divergence s'est de plus en plus accentuée. Enfin, les passions sectaires et raciales sont intervenues pour tenter d'imposer des interprétations dissemblables.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de revenir aux sources. L'histoire de la bataille du Long-Sault doit s'écrire, comme toute autre page de notre histoire, d'après les pièces d'archives, d'après les témoignages des contemporains, etc. Il n'est permis à personne de les falsifier pour quelque raison que ce soit. Il n'est pas permis non plus

(1) L'auteur s'est servi des références suivantes:

1.—Celles dont le premier chiffre est 2 indiquent le deuxième volume des *Lettres de Marie de l'Incarnation*, édition Richaudeau, qui contient la relation du Père Joseph Chaumonot, s.j., page 154 et suivantes.

2.—Celles dont le premier chiffre est 1660, indiquent les *Relations des Jésuites* en trois volumes, édition de 1858.

3.—Celles qui portent d'abord les lettres D. de C. indiquent *l'Histoire du Montréal* de Dollier de Casson, p.s.s.

de laisser courir son imagination ou son raisonnement quand l'imagination et le raisonnement invoquent des faits qui sont contraires à ceux que présentent les archives.

Les événements qui précèdent ce combat sont d'une façon générale les suivants: après le siège des Trois-Rivières en 1653, la paix s'établit jusqu'au mois d'août 1659, entre la Nouvelle-France et l'Iroquoisie. Quelques mois de conflit entre les Agniers et les Français, que l'on pourrait appeler la « guerre des Agniers », forment une interruption assez courte. Ce n'est pas une ère de paix absolue, loin de là; on pourrait l'appeler plus justement une ère de guerre larvée. Des ambassadeurs se promènent continuellement entre l'Iroquoisie et la Nouvelle-France; des conseils répétés ont lieu, soit à Québec, soit dans les bourgades iroquoises; les Français tentent de former à Onnontagué un établissement qui ne dure pas; les Iroquois capturent des prisonniers français et les Français capturent des prisonniers iroquois; on les échange, on discute; quelques massacres ont lieu; mais, pendant toute cette période, les relations diplomatiques, pour ainsi dire, ne se rompent pas entre Iroquois et Français. C'est une période de paix, mais de paix inquiète, incertaine, troublée, qui ne contient aucune assurance pour le lendemain, qui est toujours à la veille de se briser, mais qui vivote quand même.

Cette période a son point culminant dans un grand conseil qui a lieu chez les Agniers, à la fin de mai ou au début de juin 1659. En apparence, le traité qui s'y conclut règle tous les différends; les prisonniers sont aussi remis de part et d'autre, à l'exception de deux Français qui doivent l'être prochainement.

Cependant, M. d'Argenson, le gouverneur général, écrit à la cour de France que ces traités « n'ont rien avancé ». Il écrira en plus que les Agniers avaient décidé de retenir comme prisonnier l'ambassadeur de la Nouvelle-France, le Père Le Moine, Ondessonk, comme les Indiens l'appellent; seule une défaite dans la région du Sault Sainte-Marie, les a empêchés d'exécuter ce coup de force. En un mot, les dé-

pêches du gouverneur n'indiquent aucun espoir de maintenir une paix permanente.

Ces prédictions sont justes puisqu'au lendemain de ce traité qui devait tout régler, c'est-à-dire au mois d'août, la guerre reprend de plus belle dans la région des Trois-Rivières. Des échauffourées ont lieu entre Agniers, Algonquins et Français; puis des Français sont capturés et conduits en Iroquoisie.

Au début de septembre, un Huron échappe à une bande de guerriers agniers, et il réussit à atteindre Québec. C'est lui qui répand la rumeur d'une invasion concertée de la Nouvelle-France par les Iroquois; l'attaque aura lieu en 1660. Marie de l'Incarnation reviendra à deux reprises sur cette nouvelle. Voici ce qu'elle dira tout d'abord: « . . . Car l'on a appris d'un Huron captif qui les a quittés qu'ils préparent une puissante armée pour venir enlever nos nouveaux convertis, et comme je crois, autant de Français qu'ils pourront » (2-140). D'après cette phrase, l'invasion prochaine sera dirigée contre les Hurons seulement. Voici ce que la même personne dit dans un second passage: « L'on dit bien qu'une armée des ennemis se prépare pour venir ici; mais à présent que leur dessein est éventé, cela ne leur sera pas facile » (2-142). Le Père Jérôme Lallemant fait écho à la même nouvelle dans une lettre datée le 12 septembre 1659: « . . . Nous apprenons qu'ils se préparent à inonder sur nous avec une armée, au plus tard le printemps prochain, pour enlever quelqu'une de nos bourgades, et mettre la désolation dans tout le pays . . . Toutes ces choses ne présagent rien que de funeste . . . » (1659-2).

Voilà les témoignages relatifs à un projet d'invasion pour l'année 1660. On voit bien dans la phrase de Marie de l'Incarnation que cette invasion doit être dirigée d'abord contre les « nouveaux chrétiens »; l'auteur ajoute ensuite qu'à son avis, à elle, l'invasion sera aussi dirigée contre les Français. Les expressions du Père Lallemant sont plus larges et plus générales.

Mais, chose curieuse, dans le moment même où ce Huron répand au Canada la rumeur ou la nouvelle d'une invasion en 1660,

d'autres Indiens répandent au pays des Agniers, la rumeur d'une invasion des Français. Durant le mois de septembre 1659, en effet, des sachems agniers comparaissent devant les tribunaux d'Albany. Les magistrats tiennent une séance extraordinaire pour les entendre; et cette séance est tout simplement un conseil comme il s'en rassemble continuellement entre Iroquois et Français. « Nous attendons, disent-ils, l'approche de nos ennemis, les Français » (Court Minutes of Fort Orange, 2-211). Ils demandent en conséquence des munitions et un contingent de soixante hommes pour les assister en cas de bataille. Ils voudraient que les armuriers hollandais réparent leurs mousquets. Enfin, ils relèvent avec précipitation les palissades de leurs bourgades, et, pour aller plus vite, ils voudraient que les Hollandais leur envoient une vingtaine d'hommes et quelques chevaux.

Une ambassade composée de dix-sept Hollandais choisis parmi les personnages les plus importants de Fort Orange, se rend dans une bourgade des Agniers, qu'elle atteint le 24 septembre. Des négociations ont lieu. Les Hollandais accordent un cadeau de soixante-quinze livres de poudre et de cent livres de plomb pour les prochaines batailles. Ce cadeau, dans les circonstances, est important. Il présage un présent du même genre, mais plus considérable encore, que les Anglais feront aux Iroquois quelques semaines avant le massacre de Lachine. Les Hollandais, cependant, conseillent de libérer les huit prisonniers français des Trois-Rivières. Les Agniers, pour leur part, se plaignent que les Français n'observent pas les traités de paix; que chaque fois qu'ils vont à la chasse, ils sont attaqués par des Indiens du Canada, parmi lesquels se cachent des Français.

Un autre document daté du 16 janvier 1660 dit ce qui suit: « Quant à l'invasion des Français, que les Agniers ont attendue si longtemps, on n'en entend plus parler. Ils disent qu'ils ramèneront au Canada le printemps prochain les prisonniers français, et qu'ils concluront alors une paix solide avec les Français » (Brodhead, vol. 13, p. 132-133).

L'hiver 1659-1660 est particulièrement dur par sa longueur,

ses neiges et l'intensité du froid. En Nouvelle-France, les colons semblent avoir oublié la rumeur d'invasion du mois de septembre 1659.

Puis, au printemps, trois actions militaires se produisent aux trois endroits suivants: Tadoussac, Québec et Montréal. Le premier est absolument indépendant des autres, tandis que le second et le troisième se fusionneront pour former l'action du Long-Sault.

Le 27 avril, des Montagnais de Tadoussac partent en effet de Québec pour conduire une expédition militaire. Le 15 mai, ils sont de retour. Ils ont surpris un canot iroquois on ne sait où, peut-être parmi les îles du lac Saint-Pierre, peut-être dans le Richelieu. Ils ont tué trois des Agniers qui l'occupaient; ils en ont blessé un quatrième qu'ils ramènent prisonnier.

Ce dernier subit le supplice du feu à Québec, le mercredi 18 mai. Le Père Chaumonot l'assiste à ses derniers moments. Et, soudain, le supplicié révèle qu'une armée iroquoise a déjà atteint la Roche-Fendue au lac Champlain; que quatre cents autres guerriers iroquois doivent se joindre à ce premier détachement pour attaquer Québec et massacrer le gouverneur.

Cette révélation produit une véritable panique à Québec. L'évêque et le gouverneur donnent immédiatement des ordres pour protéger les religieuses et la population. Chacun se réfugie au fort ou chez les Jésuites. La basse ville se barricade. Les hommes travaillent à améliorer les défenses et à rendre le fort imprenable.

L'attaque contre Québec ne se produira pas. Mais, il faut noter dès ici que les révélations de cet Agnier sont du 18 mai; et qu'elles sont faites alors que la bataille du Long-Sault a eu lieu et s'est terminée. Elles ne peuvent donc avoir aucune influence sur la décision de Dollard et de ses compagnons, qui, à cette date, avaient quitté Montréal depuis trois semaines au moins.

Après l'expédition des Montagnais a lieu l'expédition des Hurons de Québec. Ils forment une bande d'une quarantaine de guerriers, misérables restes de la colonie autrefois florissante de l'île d'Orléans. Leur chef est un capitaine très brave, du nom d'Anaho-

taha. Ils partent « pour aller à la petite guerre, et dresser des embûches aux Iroquois à leur retour de la chasse » (1660-14). Ces Hurons font halte aux Trois-Rivières. Et là, une vive contestation s'élève entre leur chef et Mitiwemeg, capitaine algonquin: qui des deux est le plus courageux? Les deux adversaires décident, pour vider la question, de se rendre à Montréal « comme au lieu d'honneur, afin de voir en ce lieu où les combats sont fréquents, lequel des deux aurait le plus de bravoure » (D. de C. 144). Six Algonquins se joignent à leur chef.

Ce parti de quarante-sept guerriers atteint Ville-Marie; et là, l'action militaire des Trois-Rivières vient se greffer sur l'entreprise d'Adam Dollard, sieur des Ormeaux.

D'après M. E.-Z. Massicotte, qui a étudié le sujet à fond, Dollard est tout probablement arrivé en Nouvelle-France en 1658. Il a obtenu une concession. Il y a fait travailler. Il a formé avec Picoté de Belestre une société pour le défrichement et la culture des terres en vue d'un établissement futur. Bénigne Basset lui donne le titre de commandant ou celui d'officier. Dollier de Casson dit que Dollard « avait eu quelque commandement dans les armées de France » et qu'il désirait « faire ici quelque coup de sa main, et digne de son courage » (142-3). Cet historien ajoute encore que Dollard « eut été bien aise de se pouvoir distinguer, pour que cela lui pût servir à cause de quelque affaire que l'on disait avoir arrivé en France » (143). En un mot, il aurait eu quelque faute à se faire pardonner; on n'a jamais pu savoir laquelle.

Adam Dollard des Ormeaux a conçu l'idée de l'expédition. Quel est son dessein? De nombreuses phrases cueillies dans les documents publics et des actes privés le révèlent clairement. Dollier de Casson dira, en parlant de ces jeunes Français, que Dollard veut « les mener en parti au-dessus de cette île » (143). Le testament de Jean Valets, l'un des héros du Long-Sault, contiendra les paroles suivantes: « Désirant aller en parti avec le sieur Dollard courir sur les petites bandes iroquoises et nos ennemis . . . » (Massicotte). Marie de l'Incarnation affirmera que ces jeunes gens « prirent le dessein de se hasarder pour

aller faire quelque embuscade aux Iroquois » (2-154). La « Relation » de 1660 est cohérente sur ce point du commencement à la fin : elle reviendra plusieurs fois sur le sujet, mais toujours avec des termes identiques. Ces Français, dira-t-elle, partent « pour aller à la petite guerre, et dresser des embûches aux Iroquois à leur retour de la chasse » (1660-14) ; dans une seconde occasion, elle affirmera qu'ils « vont se poster au-dessous du sault de la Chaudière, pour y attendre les chasseurs iroquois, qui, selon leur coutume, le devaient passer file à file en retournant de leur chasse d'hiver » (1660-15).

Cet ensemble de témoignages est irrécusable. Dollard et ses compagnons partent pour la « petite guerre ». Ils se font indiens pour combattre à l'indienne. Ils veulent guerroyer comme les Montagnais, les Algonquins, les Iroquois eux-mêmes. Ils forment un groupe de combattants qui s'en ira sur les rivières et dans les forêts pour trouver un parti d'ennemis, lui livrer bataille, et protéger ainsi la colonie.

Dans les *Mémoires d'outre-tombe*, Châteaubriand écrit un passage très sarcastique au sujet d'une proclamation de Louis XVIII demandant aux Français de « courir sus » à Napoléon qui vient de débarquer de l'île d'Elbe. Avec cette expression, nous retombons dans le français du Moyen âge. Elle était usuelle au temps de Dollard. Les dix-sept jeunes Français de Montréal voulaient courir sus à l'Iroquois.

L'expédition de Dollard constitue pour ainsi dire un anachronisme. Elle rappelle invinciblement une époque subséquente. De l'automne 1689 à l'année 1697 environ, Frontenac organisera continuellement des partis composés de Canadiens et d'Indiens, qui sont des répliques exactes de celui de Dollard. Ces partis sillonneront l'Outaouais, le Saint-Laurent en amont et en aval de Ville-Marie, le lac Champlain, la rivière Richelieu. Ils se rendront jusqu'à Michillimakinac, jusqu'au lac Ontario, jusqu'aux bourgades iroquoises, jusqu'à Albany, jusqu'à la côte du Maine. C'était, comme le savait bien Frontenac, prendre l'offensive, c'est-à-dire l'initiative des opérations, découvrir les bandes iroquoises avant qu'elles aient atteint les défrichés de la Nouvelle-France et commis des massacres ; c'était harceler l'ennemi, le fatiguer

en poursuivant les groupes de chasseurs et de guerriers; c'était rendre coup pour coup, observer les mouvements de l'adversaire, se mieux défendre. Les Canadiens les plus célèbres du temps les conduiront. On les trouve à leur tête.

Quand la guerre iroquoise reprend à fond en 1659, la colonie a fait des progrès. Autour de Montréal, des Trois-Rivières et surtout de Québec, les campagnes défrichées se sont étendues, les maisons se sont multipliées. Défendre uniquement les forts, comme autrefois, laisse exposées à l'ennemi toutes les habitations qui se sont construites au dehors des palissades, à de longues distances parfois, et qui sont de plus en plus nombreuses. Et, cette modification dans le caractère de la Nouvelle-France, doit entraîner une modification dans les méthodes de guerre: si l'on ne défend que les postes, on ne défend plus qu'une partie de la colonie. Et, comment défendre toutes ces campagnes du dehors, en pleine forêt, si ce n'est en prévenant l'ennemi, en découvrant ses bandes au loin, en leur courant sus avant qu'elles aient commis leurs massacres.

Alors nous avons à Montréal deux partis distincts qui, au printemps 1660, veulent courir sus à l'ennemi. En plus des Hurons et des Algonquins qui viennent d'arriver, on y trouve les « dix-sept Français, gens de coeur et de résolution, (qui) avaient déjà lié partie dans le même dessein qu'eux, s'immolant généreusement pour le bien public et pour la défense de la religion. Ils avaient choisi pour chef le sieur Dollard, homme de mise et de conduite; et quoiqu'il ne fut arrivé de France que depuis assez peu de temps, il se trouva tout à fait propre pour ces sortes de guerre . . . » (1660-14).

C'est Dollard qui a conçu le projet de l'expédition. Il le communique à quelques jeunes gens. Ceux-ci sont prêts à le suivre « si M. de Maisonneuve le trouvait bon » (D. de C. 143). Dollard expose son projet au gouverneur, « et eut son agrément » (143). C'est donc l'endossement de l'autorité gouvernementale du lieu que le jeune officier obtient. On peut difficilement ensuite qualifier son entreprise de coup de tête, d'acte de basse convoitise, d'initiative irréflechie; car

Maisonneuve est économe du capital humain, il est prudent, désintéressé, réfléchi. Il a aussi un vif sentiment de l'intérêt général. Cette permission obtenue, Dollard continue à recruter son parti. Il obtient l'adhésion de dix-sept personnes environ. Ces hommes ont presque tous moins de trente ans; Dollard lui-même a vingt-cinq ans, de même que quelques autres; trois sont plus jeunes; les autres sont plus âgés.

Avant de partir, dit Dollier de Casson, Dollard et ses compagnons « firent un pacte de ne pas demander quartier et se jurèrent fidélité sur ce point, outre cela, pour être plus fermes à l'égard de cette parole et être mieux en état d'affronter la mort, ils résolurent de mettre tous leur conscience en bon état, de se confesser et communier tous, et ensuite de faire aussi tous leur testament, afin qu'il n'y eut rien qui les inquiétât pour le spirituel ou temporel et qui les empêchât de bien faire; tout cela exécuté de point en point, ils partirent » (143).

Sortir de Ville-Marie et s'en éloigner à cette date précise comporte le danger suivant: mort instantanée ou mort dans les tortures, surtout dans le supplice du feu. Les Français ne sont maîtres en Nouvelle-France que de la superficie de terre enclose par les palissades à Montréal, aux Trois-Rivières et à Québec. Au dehors, ce sont les bandes iroquoises qui rôdent, et les colons connaissent bien les souffrances atroces qu'ils endureront s'ils tombent entre leurs mains.

Alors que chacun se soit confessé et ait communiqué, cela va de soi. Engagés dans une aventure pareille, dix-sept jeunes Canadiens français d'aujourd'hui les imiteraient sur ce point.

Dollier de Casson dit que tous ont fait leur testament. M. E.-Z. Massicotte n'en a trouvé que deux. Le célèbre sulpicien a commis une exagération. Les compagnons de Dollard n'avaient peut-être pas tous des biens à laisser. Peut-être tous n'étaient-ils pas en âge de tester. D'un autre côté, des testaments ne se sont-ils pas perdus? Du moins, les deux testaments retrouvés forment un commencement de preuve et indiquent que ces jeunes gens savaient qu'ils s'engageaient dans une entreprise périlleuse.

Enfin, il reste un dernier point: les compagnons de Dollard se jurent fidélité et s'engagent à ne pas demander quartier et à ne pas se rendre. Dollier de Casson l'affirme en toutes lettres et alors, sans preuve du contraire, comment récuser son témoignage! Cet engagement a-t-il pris la forme dramatique qu'on lui a donnée? Personne n'en sait rien. Il peut s'agir d'une promesse d'homme à homme, en quelques mots. Il est fort probable qu'en organisant une aventure aussi dangereuse, où il fallait des hommes déterminés, résolus à affronter la mort que l'on sait, Dollard ait demandé à chacun de lui donner sa parole d'honneur, de ne pas reculer à la dernière minute, de ne pas se rendre aux Iroquois. Rien n'est plus plausible et ne semblera plus vraisemblable si l'on veut bien relire l'une de ces nombreuses pages effroyables des *Relations* qui racontent les supplices infligés aux prisonniers.

Maisonneuve a donné son approbation au projet de Dollard. D'autres Montréalistes éminents en font autant. Dollier de Casson le dit nettement: « M. le Major avait bien envie de grossir le parti. M. Lemoine et de Belestre avaient bien demandé la même chose, mais ils voulaient faire différer cette entreprise jusqu'après les semences qui se font ici en ce temps-là, ils disaient que pour lors ils iraient une quarantaine d'hommes . . . » (143). Cette phrase exprime l'approbation des Montréalais les plus éminents: Lambert Closse, Picoté de Belestre, Charles Le Moyne. Tous se rendent probablement compte qu'il y aurait avantage à découvrir au loin les partis ennemis et à les détruire avant qu'ils aient atteint les défrichements.

Cependant Dollard et ses compagnons ne veulent pas attendre et le petit groupe part.

Deux versions bien différentes ont cours au sujet de ce départ. D'après la « Relation » de 1660 et d'après le récit du Père Joseph Chaumonot que cite textuellement Marie de l'Incarnation, le groupe huron-algonquin part en même temps que le groupe français. Les deux documents affirment carrément que Dollard et ses compagnons « partirent accompagnés de quarante sauvages, tant Hurons qu'Al-

giquins, bien munis de tout ce qui leur était nécessaire ». (2-154). Dollier de Casson, qui écrit une douzaine d'années plus tard, présente une version différente. D'après lui, les Français partent les premiers; subséquemment les Hurons et les Algonquins arrivent à Montréal. Là ils apprennent le départ du groupe français. Eprouvant le désir de se joindre à lui, ils demandent à Maisonneuve un billet adressé à Dollard, et priant Dollard de recevoir ce groupe d'Indiens dans son parti. Maisonneuve aurait tenté de les dissuader. Importuné par leurs instances, il aurait à la fin consenti à écrire le billet. Et dans ce billet, il aurait exprimé des doutes sur la bravoure de ces alliés. Il aurait mis le jeune chef en garde contre eux. Algonquins et Hurons seraient alors partis et auraient rejoint Dollard au Long-Sault.

Le danger extrême que courent ces jeunes Français se marque nettement dès le départ. Ils ont à peine franchi la porte du Fort qu'ils rencontrent l'ennemi. C'est Dollier de Casson qui raconte l'engagement dans les termes suivants qu'il faut citer, car ils contiennent un problème historique. Parlant de Dollard, voici ce qu'il dit: « Tellement que le voilà parti résolu à tous événements, il ne fut pas bien loin qu'entendant une alarme dans un islet tout vis-à-vis d'ici, où nous perdîmes trois hommes, il revint avec son monde et poussa si vigoureusement les Iroquois qu'il les eût pris en canot, sans qu'ils abandonnèrent tout pour se jeter dans le bois et se sauver . . . » (143-4) Sur la foi de ce texte, on a dit que c'était trois compagnons de Dollard qui avaient perdu la vie dans cette rencontre. Or, une analyse attentive de la phrase indique plutôt le contraire. Si on la lit attentivement, on voit que le groupe part, qu'il dépasse l'île Saint-Paul, qu'il entend soudain une « alarme », c'est-à-dire les coups de feu et les cris que l'on pousse dans un combat; il « revient » alors et poursuit les Iroquois qui se dispersent.

Une entrée au registre de la Paroisse de Montréal, le 19 avril 1660, confirme cette interprétation, en même temps qu'elle fournit la date du départ de Dollard. Elle se lit comme suit « Nic Duval, serviteur du Fort, tué, et Blaise Juillet dit Avignon, habitant, et Mathu-

rin Soulard, charpentier du Fort, noyés, en se voulant sauver des Iroquois ». Dollard et ses compagnons, d'après le texte de Dollier de Casson, ont poursuivi les Iroquois avec succès, ils n'ont pas fui devant eux. Cette entrée indique que Duval, Juillet et Soulard étaient plutôt des chasseurs ou des bûcherons qui avaient été surpris par une bande iroquoise plus nombreuse, et qui avaient perdu la vie en fuyant.

Il faut dire en plus que si l'on ajoute les noms de Duval, de Juillet et de Soulard aux noms que contient l'acte de décès de Dollard, le total est de vingt. Or, d'après tous les documents, ce total n'a jamais été que de dix-sept — et cela au moment du départ.

Le départ a donc lieu le 19 avril. Après avoir repoussé la bande ennemie, Dollard et ses compagnons pillent les bagages des Iroquois, et en particulier un bon canot. Ils reviennent à Montréal. Là, un jeune Français qui a « honte d'avoir manqué à la parole donnée » (D. de C. -144) change d'avis et se joint au groupe.

Le second départ a lieu. Le voyage est pénible: ces jeunes colons ne savent pas manier le canot d'écorce. Un rapide au bout de l'île de Montréal les arrêterait pendant huit jours.

Mais, pourquoi Dollard et ses compagnons remontent-ils ensuite l'Outaouais, qui les éloigne de l'Iroquoisie, au lieu du Saint-Laurent qui les en rapproche? Les documents cités plus haut en donnent la raison: le parti huron-algonquin-français veut « dresser des embûches aux Iroquois à leur retour de la chasse » ou « attendre les chasseurs iroquois qui selon leur coutume » devaient passer dans la région du Long-Sault, « en retournant de leur chasse d'hiver ». Aucun document antérieur ou contemporain n'indique exactement de quelle coutume ou de quelle chasse il s'agit. Seuls des documents postérieurs projettent sur ce point une lumière crue. Et parmi ceux-ci, un mémoire anonyme, écrit une dizaine d'années plus tard, est le plus explicite. L'auteur déclare qu'il n'y a plus de castors en Iroquoisie; que les Iroquois, en conséquence, vont chasser dans le Haut-Canada, dont ils sont les maîtres absolus depuis la destruction des Hurons. Vers la fin de novembre, chaque année, c'est une véritable

migration qui se produit. Abandonnant femmes et enfants, ils traversent très nombreux le lac Ontario, là où celui-ci s'écoule dans le Saint-Laurent; naviguant d'île en île, ils atteignent bientôt la rive nord et ils se dispersent ensuite dans toute cette vaste contrée couverte de forêts. Par la rivière Rideau, ils atteignent vite l'Outaouais.

Le parti qui a quitté Montréal est donc à peu près certain de trouver des partis de chasse iroquois dans le district qui s'étend, par exemple, entre le Long-Sault et la chute des Chats. D'après Dollier de Casson, c'est « comme un passage infailible au retour de leur chasse » (144).

Seul le Père Chaumonot fournit une date précise pour l'arrivée de Dollard au Long-Sault. Après un voyage long et pénible, dit-il, le parti se présente « le premier jour de mai suivant en un fort qui avait été fait l'automne passé par les Algonquins au pied du Long-Sault au-dessus de Montréal » (2-154).

Combien de temps s'écoule ensuite entre l'arrivée de Dollard et l'arrivée des Onnontagués? Dollier de Casson est imprécis; la « Relation » de 1660 est plus explicite: « Nos guerriers ne s'y furent pas plus tôt rendus, dit-elle, qu'ils furent aperçus par cinq Iroquois . . . » (1660-15). Quant au Père Chaumonot, il est net et précis: « Le lendemain, jour de dimanche, deux Hurons qui étaient allés à la découverte rapportèrent qu'ils avaient vu cinq Iroquois qui venaient vers eux, aussi pour découvrir » (2-154). Et les Onnontagués paraissent ensuite en groupe le même jour, soit le 2 mai, un dimanche, le lendemain de l'arrivée. C'est donc la bataille du Long-Sault qui s'ouvre cette journée-là.

La « Relation » de 1660 et le récit du Père Chaumonot sont parfaitement d'accord sur les premiers incidents de la bataille. Dans un cas, ce sont les éclaireurs hurons qui découvrent les Onnontagués; et dans l'autre, ce sont les éclaireurs Onnontagués qui découvrent les alliés, ce qui revient à peu près au même. Le Père Chaumonot affirme qu'après avoir découvert l'ennemi, les Hurons se replient sur le gros du parti; un conseil a lieu immédiatement entre Français, Hurons

et Algonquins; un Huron propose aux alliés de revenir à Montréal. Les Iroquois qu'on a découverts, dit-il, « pouvaient être les avant-coureurs de l'armée qu'on nous avait annoncé devoir fondre sur nous, ou que s'ils n'étaient pas des espions de l'armée, ils étaient au moins pour avertir les chasseurs de cette embuscade, et par cet avis la rendre inutile » (2-154). D'où l'on peut conclure que les alliés se sont postés là en embuscade pour surprendre de petits partis de chasseurs ennemis, comme ils en avaient l'intention. Mais, ils se demandent immédiatement s'ils n'ont pas affaire à un détachement de guerriers. Ils ne le savent pas. Anahotaha combat le projet de revenir à Montréal. Son opinion prévaut, « et l'on demeura dans ce lieu, dans le dessein de faire le jour suivant une contrepalissade pour fortifier celle qu'ils avaient trouvée, et qui n'était pas de défense . . . » (2-155). Les alliés n'ont cependant pas le temps d'exécuter ce dessein. « Mais les Iroquois, qui étaient les Onnontagués, ne leur en donnèrent pas le loisir, car peu de temps après, on les vit descendre sur la rivière au nombre de deux cents. Nos gens, qui faisaient alors leurs prières, étant surpris, n'eurent le loisir que de se retirer dans cette faible retraite, laissant dehors leurs chaudières, qu'ils avaient mises sur le feu pour préparer leur repas » (252-155).

La « Relation » de 1660 décrit la même action rapide. Les éclaireurs iroquois, dit-elle, « remontèrent en diligence pour avertir tous les chasseurs de se réunir, et de quitter la posture de chasseur pour prendre celle de guerrier. Le changement est bientôt fait . . . Ils se rassemblent donc, et les canots chargés de deux cents Onnontagués s'étant joints, ils naviguent en belle ordonnance et descendent gravement le saut, au-dessous duquel nos gens surpris d'une si prompte et si réglée démarche, se voyant bien plus faibles en nombre, se saisissent d'un méchant reste de fort . . . » (1660-15).

Quant à Dollier de Casson, sa version diffère des deux précédentes. Les Français qui ont découvert l'ennemi reviennent vers leur parti. Celui-ci va se poster au lieu du débarquement, au bas du rapide. Il dirige sur les Iroquois qui se présentent une fusillade bien nourrie;

mais il ne les tue pas tous, et ceux qui s'échappent vont avertir leurs compatriotes qui descendront bientôt le rapide en canot.

La « Relation » de 1660 et celle du Père Chaumonot fixent à deux cents le nombre des ennemis; toutes deux elles affirment que ce sont des Onnontagués. Dollier de Casson fixera leur nombre à trois cents, et dira tout simplement que ce sont des Iroquois.

Alors, un problème historique se pose. Ces deux cents Onnontagués forment-ils un parti de chasse? Composent-ils au contraire un détachement de l'armée d'invasion, détachement qui doit faire sa jonction avec le détachement d'Agniers qui se dirige dans le même temps par le Richelieu vers la Nouvelle-France? En un mot, Dollard et ses alliés ont-ils devant eux une partie de l'armée iroquoise qui veut envahir le Canada? Puis les Agniers du Richelieu, les Onnontagués du Long-Sault, ont-ils concerté leurs mouvements pour attaquer un ou des postes en Nouvelle-France?

Disons tout de suite qu'il y a des Onneyouts parmi les Agniers et des Tsonnontouans parmi les Onnontagués, de sorte que toutes les tribus iroquoises, sauf les Goyogouins, sont représentées dans les deux corps.

L'unanimité dans la réponse est presque complète. Presque tous affirment qu'il s'agit d'un corps de l'armée d'invasion. La « Relation » de 1660 a parlé de chasseurs tout d'abord; les avant-gardes de l'ennemi, a-t-elle dit, après avoir découvert les Français, sont retournés en diligence « pour avertir tous les chasseurs de se réunir, et de quitter la posture de chasseur pour prendre celle de guerrier » (1660-15). Mais bientôt cette même « Relation » abandonnera cette version pour se rallier à l'autre. Elle dira que les Iroquois auraient détruit facilement la colonie si la Providence ne l'avait protégée et elle ajoutera: « Encore cette année, ils étaient partis de leur pays au nombre de sept cents, pour cet effet . . . » (1660-5). Dans une dépêche du 7 juillet, M. d'Argenson exposera la théorie de l'invasion . . . « Il y a trois mois à attendre la moisson que nous sommes en grand danger de ne pas faire si les Iroquois exécutent ce qu'ils ont résolu ce printemps — ils

avaient fait une armée de sept cents hommes pour descendre ici et venir ravager nos côtes — mais l'ordre de Dieu a détourné cet orage et dix-sept Français de Montréal, quatre Algonquins et quarante Hurons ont été les victimes . . . » Dollier de Casson est plus explicite encore; d'après lui, ce sont des guerriers que les alliés rencontrent au Long-Sault, et un autre parti de cinq cents hommes les attend aux îles du Richelieu « afin d'emporter tout d'un coup ce qu'il y avait de Français dans le Canada et de les abolir ainsi qu'ils en avaient conjuré la ruine, ne faisant aucun doute qu'ils auraient Québec et les Trois-Rivières sans difficulté . . . (D. de C. 146). Quant à Marie de l'Incarnation, elle n'attaque pas directement le problème; mais des passages de ses lettres impliquent une conviction du même genre. Elle écrit que malgré la déclaration du Huron à l'automne 1659, personne ne pensait plus à l'invasion: « . . . Nous étions perdus, dit-elle, sans ressource, parce que personne n'était sur ses gardes, ni même en soupçon que les ennemis dussent venir. Ils devaient néanmoins être ici à la Pentecôte, auquel temps les hommes étant à la campagne, ils nous eussent trouvés sans forces et sans défense; ils eussent tué, pillé et enlevé hommes, femmes et enfants; et quoiqu'ils n'eussent pu rien faire à nos maisons de pierre, venant fondre néanmoins avec impétuosité, ils eussent jeté la crainte et la frayeur partout » (2-164). Le génie de Marie de l'Incarnation paraît dans cette remarque: elle ne surestime pas le danger iroquois. Elle comprend que les Iroquois peuvent faire à ce moment autour de Québec un massacre du genre que sera celui de Lachine; mais elle sait bien que l'ennemi ne possède pas l'art des sièges et qu'ainsi il est presque impuissant contre les postes fortifiés et même contre une maison de pierre, s'il ne peut s'en emparer par surprise.

Ainsi, les documents ne nous permettent pas d'affirmer que les deux cents Onnontagués étaient simplement des chasseurs. Cependant, il y a un commencement de preuve à cet effet. La « Relation » de 1660 la fournit d'abord; puis deux documents hollandais du 26 juillet affirmeront nettement que l'état de guerre existe à ce moment entre

les Agniers et les Iroquois supérieurs. Et si des sachems des Onneyouts, des Onnontagués, des Goyogouins et des Tsonnontouans affirment, le 26 juillet, à Fort Orange, que l'état de guerre existe entre eux et les Agniers, il y a bonne chance pour que cette inimitié ait existé au moment de la bataille du Long-Sault. Il a fallu du temps, en effet, à ces sachems pour se transporter de leurs bourgades jusqu'au fort hollandais, au conseil, pour leur donner des instructions avant leur départ, et l'on remonte ainsi facilement à une date qui précède la bataille du Long-Sault.

Mais, encore une fois, les documents français contemporains parlent tous, soit directement, soit indirectement, d'une invasion du Canada concertée entre toutes les tribus iroquoises. Et, l'histoire s'écrit avec les documents, beaucoup plus qu'avec les déductions.

Il ne faudrait pas oublier cependant que ce sont les quatre tribus supérieures qui avaient pris l'initiative de la paix de 1653; qu'elles avaient poursuivi des négociations avec la Nouvelle-France d'une façon continue; qu'elles reprendront ces négociations en 1661 dans le cours de l'été; et que durant toute la période qui s'écoule de 1653 à 1665, un état continu d'hostilité qui se rapproche beaucoup de la guerre, existe entre ces quatre tribus et les Agniers. Cette situation, naturellement, peut très facilement ne pas avoir empêché une entente entre les cinq tribus durant l'hiver et au printemps de 1660; mais elle explique que la version contraire ne soit pas impossible.

Alors, soixante-cinq à soixante-dix guerriers hurons, algonquins, français, se trouvent soudain en face de deux cents Onnontagués le dimanche après-midi, 2 mai. Que se produit-il? De nouveau le lecteur se trouve en face de deux versions distinctes. Dollier de Casson et la « Relation » de 1660 sont pleinement d'accord: on attaque immédiatement. « Ils commencèrent, dit Dollier de Casson, à faire leurs approches vers ce petit réduit qu'ils tentèrent d'emporter par plusieurs fois, mais en vain parce qu'ils furent toujours repoussés avec pertes de leurs gens et à leur confusion . . . » (145-6). La « Relation » de 1660 n'est pas moins catégorique: « L'Onnontagué fait ses approches,

et ayant reconnu l'ennemi, l'attaque avec furie: mais il est reçu si vertement, qu'il est obligé de se retirer avec perte . . . » (1660-15).

Mais le récit du Père Chaumonot est tout à fait différent: « Après les huées et les salves de fusils de part et d'autre, dit-il, un capitaine onnontagué s'avança sans armes jusqu'à la portée de la voix pour demander quels gens étaient dans ce fort et ce qu'ils venaient faire? On lui répond que ce sont des Français, Hurons et Algonquins au nombre de cent hommes, qui venaient au-devant des Nez-Percés. Attendez, réplique l'autre, que nous tenions conseil entre nous, puis je viendrai vous revoir: cependant ne faites aucun acte d'hostilité, de crainte que vous ne troubliez les bonnes paroles que nous portons aux Français de Montréal » (2-155). En un mot, d'après le Père Chaumonot, des négociations ont lieu avant que le combat s'engage.

Les documents du temps donnent parfois le nom de Nez-Percés aux Outaouais. D'après le passage précédent du Père Chaumonot, Dollard et ses compagnons, les Hurons et les Algonquins viennent au-devant des Outaouais, et implicitement, du convoi de fourrures de l'Ouest. A leur dessein primitif de courir sus aux petites bandes iroquoises, se superpose ici un second dessein. Un seul membre de phrase (cité plus haut) l'indique. Mais, il faut évidemment en tenir compte. Car le récit du Père Chaumonot, tel que rapporté dans une lettre de Marie de l'Incarnation, est sans conteste, la relation la plus complète et la plus cohérente de l'action du Long-Sault.

Alors, sur ce membre de phrase, s'est greffée toute une série de suppositions plus ou moins à l'avantage de Dollard et de ses compagnons. On a rappelé que des Groseilliers et Radisson étaient partis pour l'ouest en 1658; qu'on les avait vainement attendus en 1659; qu'ils devaient revenir en 1660, comme ils sont en fait revenus, avec une grosse flottille de canots chargés à pleins bords de riches fourrures; que la population de la Nouvelle-France le savait; et que Dollard, entre autres, ne pouvait l'ignorer; qu'avant son départ, il avait signé des billets dont le montant serait payable au retour; et que son inten-

tion était tout simplement de se rendre au-devant des Outaouais pour enlever à bon compte les meilleures pelleteries avant que le convoi arrive à Montréal.

Voici tout d'abord le texte du billet que Dollard a signé avant son départ: « Jay sousigné devoir à Jean Aubuchon la somme de quarante cinq livres, Plus trois livres que je lui promets payer à mon retour. fait à Ville Marie le quinze avril mil six cent soixante. — Dollard ».

Comme ce document existe, qu'il a été photographié et publié, il faut en tenir compte. Et l'historien doit l'étudier comme tout autre document.

Malheureusement, ce billet promissoire ne comporte aucune explication. Il ne spécifie pas de quelle dette il s'agit, pourquoi elle a été contractée. Il n'éclaire pas les intentions du signataire à ce moment.

Tout d'abord, il est exact que la Nouvelle-France attend en 1660 l'arrivée d'un convoi de fourrures et qu'elle l'a vainement attendu en 1659. Le fait semble public. Il serait surprenant que les Montréalistes n'en sachent absolument rien.

Est-il possible en second lieu d'attacher une explication déshonorante au billet de Dollard? Il faut noter qu'il s'agit d'une somme minime, insignifiante et qui pourrait difficilement porter à conséquence. Dollard des Ormeaux n'est pas riche: d'après les études approfondies de M. E.-Z. Massicotte, son actif et son passif ne dépasseront pas la centaine de livres. Ce billet signé trois jours avant le départ indique qu'il s'est présenté à la dernière minute quelque affaire difficile à régler. L'explication la plus plausible est que le jeune chef avait besoin d'argent pour s'équiper ou équiper ses compagnons. Le récit de Dollier de Casson mentionne que Dollard est d'abord parti dans un mauvais canot et que lors du combat de l'île Saint-Paul, il s'est emparé d'un excellent canot iroquois qui a remplacé le premier. On conçoit qu'une expédition de ce genre nécessite des dépenses considérables pour les vivres, les munitions, les embarcations, dépenses que ces jeunes gens peuvent difficilement défrayer.

Il peut s'agir aussi d'une vieille dette pour laquelle le débiteur exige à la dernière minute un billet.

Il importe ensuite de signaler divers points. L'expédition de Dollard n'est pas une expédition clandestine. Le jeune chef et ses compagnons ne quittent pas Montréal à la dérobée. Deux fois de suite, ils partent en plein jour au vu et au su de toute la population. Rien dans leurs agissements qui rappelle les mouvements louches des trafiquants qui ont besoin de la nuit, de la forêt, des sentiers détournés, qui ont besoin surtout de secret et d'obscurité.

Dollard et ses compagnons s'éloignent avec l'autorisation du gouverneur, M. de Maisonneuve, et avec l'approbation morale de Lambert Closse, de Charles Le Moyne, de Picoté de Belestre. Dollier de Casson le dit. Le Père Chaumonot affirme qu'ils partent « avec l'approbation et l'agrément de ceux qui commandaient » (2-154). Ces hommes auraient-ils donné leur endossement à une entreprise véreuse montée pour enrichir quelques particuliers?

En 1660, le commerce clandestin des fourrures n'est pour ainsi dire pas encore né à Montréal. Montréal est en pleine guerre iroquoise. Sortir des palissades, s'aventurer dans les défrichés comportent le risque de la mort ou de la capture. Si l'on veut travailler tout près, dans les champs, on poste des sentinelles; s'il faut envoyer un message urgent à Québec, les plus habiles se glissent sur le fleuve à la faveur de la nuit et font force de rames. Le Montréaliste de 1660 ne circule ni dans la forêt la plus prochaine, ni dans les îles autour de Montréal. Il ne peut donc se mettre à l'affût au bout d'une pointe, ou dans le creux d'un taillis, pour attendre, avec de l'eau-de-vie ou des marchandises de traite, des Indiens qui arriveraient il ne sait quand et viendraient il ne sait d'où. Les relations l'ont répété continuellement: les garnisons des postes sont confinées dans l'enceinte des palissades comme les religieuses en leur monastère cloîtré. Le trafic illicite commencera à Ville-Marie après les traités de 1665-6-7, c'est-à-dire après que la Nouvelle-France aura conclu la paix avec l'Iroquoisie. C'est alors que des hommes comme le gouverneur Perrot, pourront se rendre

tristement célèbres; les coureurs des bois partiront alors en foule pour le pays des Outaouais. Des Groselliers et Radisson sont en 1660 des exceptions; et il faut noter qu'ils n'ont pas trafiqué autour des postes, ni sur l'Outaouais, là où rôdaient les Iroquois, mais qu'ils sont allés directement au Sault Sainte-Marie, hors du rayon d'action des ennemis de la Nouvelle-France.

Quitter Montréal en 1660 est une aventure militaire. C'est si vrai que Dollard et ses compagnons sont à peine sortis des palissades qu'ils rencontrent un parti iroquois à l'île Saint-Paul. Ils y engagent un premier combat. Ils se heurtent ensuite à un parti de deux cents Onnontagués au Long-Sault.

De plus, en choisissant l'Outaouais, Dollard et ses compagnons ne peuvent ignorer les dangers qui les attendent. En 1603, quand Champlain remonte le Saint-Laurent, les bandes iroquoises ont déjà contracté l'habitude de se mettre à l'affût le long des cours d'eau pour piller les flottilles de pelleteries qui descendent à Tadoussac. Plus tard, ils connaîtront bien les mouvements des convois hurons et viendront continuellement se poster sur leur passage. Ils appliqueront la même tactique jusqu'à la fin du siècle. Râfler les plus belles fourrures qui viennent du Nord-Ouest ou piller les marchandises de traite, est chez eux une coutume, comme l'a notée le chanoine Lionel Groulx. Ils calculent approximativement l'heure du passage des convois, et, le plus souvent, ils le connaissent par leurs espions et leur service de renseignements.

On peut dire qu'en 1660, de même qu'à certaines époques antérieures et subséquentes, les Iroquois font le blocus de l'Outaouais. Le récit imprimé des voyages de Radisson le prouve amplement. Cet aventurier part pour le lac Supérieur en 1658 et il en revient en 1660. A l'aller de même qu'au retour, lui et ses compagnons passent sept ou huit fois au travers de plusieurs partis d'Iroquois. Des batailles ont lieu. Ou bien l'on se glisse secrètement en amont ou en aval afin d'échapper aux embarcations qui font la patrouille. La section qui s'étend de la chute des Chats aux rapides du Long-Sault est particu-

lièrement mauvaise. Se représente-t-on parfois que ces convois de fourrures valaient de deux cent à trois cent mille livres; c'était un enjeu d'une richesse infinie, et suffisante en tout temps, pour que les Iroquois, ces pirates des rivières, s'imposent des fatigues et des peines. On peut les comparer aux galions d'Espagne. En pratique, Français et Indiens alliés ne peuvent circuler sur l'Outaouais à cette date, surtout quand on attend des flottilles de l'ouest, que les armes à la main et au risque de leur vie.

Aussi, quand de jeunes Français décident en 1660 de remonter l'Outaouais, ils pensent nécessairement aux partis iroquois qu'ils rencontreront, postés aux endroits stratégiques. Il ne peut s'agir pour eux, comme il s'agissait pour Perrot, ou pour les Hollandais de Fort Orange, d'une bonne petite opération commerciale de tout repos. C'est une opération militaire qu'ils entreprennent. L'histoire en signalera plusieurs du même genre après 1689. Frontenac enverra des partis d'Indiens et de Canadiens pour escorter dans les secteurs dangereux les convois de fourrures.

D'autre part, on ne voit pas bien pourquoi Dollard et ses compagnons, s'ils n'avaient eu que le désir de réaliser un petit profit, ne seraient pas restés en sûreté dans le fort de Ville-Marie. La population qui y vit en 1660 n'est pas considérable. Chaque habitant peut pratiquer la traite des fourrures s'il possède un petit pécule pour le faire. Quand un convoi arrive, l'abondance des pelleteries est telle que les Indiens descendent aux Trois-Rivières et même à Québec, pour trouver preneur. Nul besoin de risquer sa vie pour quarante à cinquante livres de marchandises de traite, et surtout d'entreprendre le voyage de l'Outaouais dans des conditions qui pouvaient faire reculer les plus braves. C'est après 1667 que la concurrence deviendra plus vive, les profits plus rares et que le commerce illicite naîtra.

Il faut aussi signaler que Maisonneuve est économe des vies humaines, commises à sa garde. Ses nombreuses ordonnances le prouvent. Faillon signalera le fait d'une manière particulière. Il affirmera que le poste de Ville-Marie perdra relativement peu d'hommes, grâce

aux mesures du gouverneur, malgré sa situation exposée. L'étude des ordonnances elle-même confirme rapidement cette observation. Est-il possible que Maisonneuve ait laissé dix-sept jeunes gens risquer leur vie, pour se livrer à un petit commerce?

On a signalé enfin que l'arrivage d'un convoi de fourrures en 1660 était d'une importance économique vitale pour la Nouvelle-France; il la protégerait contre la ruine. Marie de l'Incarnation signalera ces faits. Aussi, si l'expédition du Long-Sault est liée de quelque façon à la flottille que Radisson doit ramener bientôt dans la Nouvelle-France, le lien consiste plutôt dans une tentative de repérer et d'escorter les canots que dans le petit trafic qu'on a voulu peindre. Car encore une fois Maisonneuve et ses lieutenants n'ont certainement donné leur approbation à cette expédition que pour des motifs publics.

On ne connaît pas à ce moment précis les sentiments exacts des Onnontagués envers les Français. Est-ce l'inimitié violente que l'on trouve chez les Agniers? Tout indique que non, le passé et l'avenir surtout. Seulement, ils portent une haine à mort aux Hurons et aux Algonquins. Et dans le parti de Dollard, il se trouve quarante Hurons et six Algonquins. D'autre part, comme tous les Iroquois, ils ont un besoin vital de pelleteries. Si l'on en juge par le passé, ils savent mieux que les Français qu'un convoi se prépare dans l'ouest. Et alors, pour s'en emparer, ils sont prêts à livrer bataille au petit groupe qui tenterait de s'y opposer. Et du moment où ils reçoivent la réponse inscrite dans la version du Père Chaumonot, le combat devient inévitable s'il ne l'était pas déjà.

Dollard et ses compagnons ont donc joué de malheur. Au lieu de rencontrer un petit parti de chasseurs, ils se sont heurtés à un détachement de deux cents hommes. Ils se sont laissés enfermer dans un mauvais fortin: des troncs d'arbres enfoncés dans le sol sans aucun doute; cet ouvrage, dit le Père Chaumonot, « n'était pas de défense » (2-155). La « Relation » de 1660 parle « d'un méchant reste de fort »; les alliés « tâchent de s'y gabionner le mieux qu'ils peuvent » (1660-15). Ancien militaire, Dollier de Casson est prodigue de détails; il parle

d'un « petit fort sauvage nullement flanqué, entouré de méchants pieux qui ne valaient rien, commandé par un coteau voisin . . . »; enfermés là-dedans, les alliés étaient « moins bien placés que dans une des moindres maisons villageoises de France . . . » (144). L'ouvrage se situe dans une clairière de petites dimensions; l'ennemi coupera des arbres dont les cimes frapperont la palissade. A l'abri de la forêt, les Iroquois tireront à leur aise et de près sur le fortin. La distance qu'ils auront à franchir en cas d'assaut est très courte. Enfin, ce réduit ne s'élève pas sur le rivage même, mais à deux cents pas de la rivière, de sorte que le ravitaillement en eau sera difficile.

Les alliés s'accommoderaient bien de quelques heures pour remettre en bon état le fortin qui les abrite. C'est pourquoi, d'après le Père Chaumonot, ils ouvriraient volontiers des pourparlers avec les Onnontagués; mais à condition que ceux-ci se retirent sur l'autre rive « pour avoir la liberté de couper des pieux, afin de fortifier leur palissade » (2-155). Les Onnontagués ne se laissent pas duper. Ils se construisent eux-mêmes un fortin à quelque distance; et pendant ce court répit, les alliés améliorent leurs propres défenses, « entrelaçant les pieux de branches d'arbres et remplissant le tout de terre et de pierres à hauteur d'homme, en sorte néanmoins qu'il y avait des meurtrières à chaque pieu gardées par trois fusilliers » (2-155-6).

L'Iroquois, et en général l'Indien de l'Amérique du Nord, ne connaît pas l'art des sièges; il ne sait pas pratiquer la sape ou la tranchée; il ne connaît pas non plus les appareils de protection que les Européens ont inventés pour s'approcher des places fortes; et cette ignorance signifie que la moindre rangée de palis devient vite pour lui un obstacle insurmontable, du moment qu'elle est défendue par des guerriers pleins de résolution et de sang froid. Aussi la bataille n'est pas perdue d'avance; elle est simplement très dangereuse, vu la disproportion du nombre, et peut se terminer mal si les assiégés manquent de vivres, de munitions, d'eau, c'est-à-dire si le siège se prolonge longtemps.

En conséquence, les premières attaques des Onnontagués sont

aussi plus désastreuses pour eux que pour Dollard et ses compagnons. « Les assiégés se défendirent vaillamment, tuèrent et blessèrent un grand nombre d'Iroquois sans avoir perdu un seul homme » (2-156). Dollier de Casson rend le même témoignage: il parle du « petit réduit qu'ils tentèrent d'emporter par plusieurs fois, mais en vain parce qu'ils furent toujours repoussés avec perte des leurs et à leur confusion » (146). La « Relation » de 1660 corrobore ces deux versions: « L'Onnontagué fait ses approches et ayant reconnu l'ennemi, l'attaque avec furie; mais il est reçu si vertement, qu'il est obligé de se retirer avec perte . . . » (1660-15) Bien plus, la défense est si énergique et repousse si vivement les Onnontagués que « la frayeur qui se mit dans le camp de l'ennemi leur fit prendre la fuite à tous . . . » (2-156) Cette attaque laisse un capitaine tsonnotouan parmi les victimes. De jeunes guerriers sautent par-dessus la palissade, lui coupent la tête, la rapportent, la plantent sur un pieu en vue de l'ennemi.

Une autre attaque puissante se produit à la fin de la période initiale du combat; mais comme la première, elle se termine par une reculade des assiégeants et par une panique: « Quelques Onnontagués dirent depuis à Joseph, qu'ils tenaient captif, que si les nôtres les eussent suivis les battant en queue, ils les eussent tous perdus » (2-156). La « Relation » de 1660 exprime le même fait. Les alliés, dit-elle, « les contraignirent de se rendre pour la seconde fois . . . Ils eussent sans doute eu la confusion tout entière, et eussent été défaits entièrement, comme ils ont avoué, si les Français fussent sortis du fort l'épée à la main . . . » (1660-15).

Un autre moment critique se produit quand les Onnontagués tentent de mettre le feu à la palissade. Ils se servent à cet effet des canots d'écorce des Français et des Hurons qu'ils ont trouvés sur la grève; après les avoir enflammés, ils tentent de s'approcher du fortin. « . . . Mais les décharges étaient si fréquentes qu'il ne leur fut jamais possible d'en approcher » (2-156). La tentative échoue.

Le Père Chaumonot affirme que cette première partie du siège

de sept jours. Entre les trois principales attaques, « les ennemis . . . durant sept jours et sept nuits entières grêlèrent nos gens des coups de fusil . . . » (2-156). Ils maintiennent un feu bien nourri, non dans l'espérance de vaincre, mais pour refuser tout répit aux assiégés et les empêcher de fuir en forêt. D'après les dates du même auteur, cette première phase s'écoule du dimanche 2 mai au 9 mai suivant.

Durant cette semaine, les assiégés peuvent constater qu'ils se sont placés dans une situation critique. Ils subissent un froid qui est parfois vif. Ils manquent de sommeil parmi ces fusillades continuelles. Enfin, ils souffrent de la soif et de la faim. Le siège commencé, ils ont voulu creuser un puits. Le Père Chaumonot affirme qu'« ils trouvèrent un peu d'eau dans un trou de la palissade, mais étant partagée à peine en eurent-ils pour se rafraîchir la bouche » (2-157). La « Relation » de 1660 dit que l'« on trouva enfin à force de fouir, un petit filet d'eau bourbeuse, mais si peu, que le sang décollait des veines des morts et des blessés bien plus abondamment que l'eau de cette source de boue » (1660-16). Comme le fortin est à deux cents pas de la rivière, s'y rendre est une aventure. « La jeunesse faisait de temps en temps quelques sorties par-dessus les pieux, car il n'y avait point de portes, pour aller quérir de l'eau à la rivière à la faveur de quantité de fusilliers qui repoussaient l'ennemi; mais comme ils avaient perdu leurs grands vaisseaux, ils n'en portaient que de petits qui ne pouvaient fournir à la nécessité de soixante personnes, tant pour le boire que pour la sagamité » (2-157). La « Relation » de 1660 ajoute qu'« il fallait essayer une grêle de plomb, et aller à la pointe de l'épée puiser de l'eau à la rivière . . . » (1660-16). La disette d'eau deviendra telle que les assiégés n'en auront pas assez pour humecter « la farine épaisse dont les gens de guerre ont coutume de se nourrir en ces extrémités » (2-156-7).

Les munitions commencent aussi à faire défaut. Hurons et Algonquins ont d'abord été prodigues de coups de feu. Ils ont répondu continuellement à l'ennemi, le jour et la nuit. Alors les Français

doivent partager avec eux leurs propres munitions; et bientôt, ils doivent eux aussi ménager poudre et plombs.

Pendant cette première partie du siège, les Onnontagués ont dépêché un canot à l'armée des Agniers. La « Relation » de 1660 et Dollier de Casson disent que c'est tout de suite après l'attaque du début. Le Père Chaumonot n'indique pas le moment. Il dit cependant que cette armée est composée d'Agniers et d'Onneyouts. De toute façon, les Onnontagués connaissaient l'existence d'un corps qui descend à ce moment le Richelieu et qui arrive aux îles de Sorel.

Quelles étaient les intentions de cette armée? Les documents parlent d'une attaque contre Québec, les Trois-Rivières ou Montréal. D'après les déclarations de l'Iroquois torturé à Québec, ils venaient avec des intentions hostiles; nul doute qu'ils songeaient comme tous les Indiens à une attaque par surprise.

Les Agniers consentent à remonter le Saint-Laurent et l'Ouataouais pour se joindre aux Onnontagués, au Long-Sault.

D'après le Père Chaumonot, les Agniers arrivent à ce dernier endroit le huitième jour du siège. Le passage suivant le prouve amplement: « Que feront-ils donc à l'arrivée de cinq cents Agniers et Onneyouts qu'on est allé quérir? Ils sont résolus de combattre en généreux Français et de mourir en bons chrétiens. Ils s'étaient exercés à l'un et à l'autre l'espace de sept jours, durant lesquels ils n'avaient fait que combattre et prier Dieu; car dès que l'ennemi faisait trêve, ils étaient à genoux, et sitôt qu'il faisait mine d'attaquer, ils étaient debout, les armes à la main » (2-157). Les phrases suivantes sont plus explicite encore: « Après les sept jours de siège, on vit paraître les canots des Agniers et des Onneyouts, qui étant devant le petit fort de nos Français, firent une huée étrange, accompagnée d'une décharge, de cinq cents coups de fusil, auxquels les deux cents Onnontagués répondirent avec des cris de joie et avec toute leur décharge, ce qui fit un tel bruit que le ciel, la terre et les eaux en résonnèrent fort longtemps » (2-157). Dollier de Casson présente une version différente. « Ces nouveaux ennemis étant arrivés le cinquième jour . . . » (147), dit-il,

la bataille recommence avec furie. Enfin, la « Relation » de 1660 n'indique pas le jour du siège qui voit apparaître les Agniers.

La bataille tournait très mal pour les assiégés avant l'arrivée de ce puissant renfort. Ils étaient trois contre un; une sortie aurait pu leur permettre peut-être de passer au travers des rangs ennemis. Ou bien les Onnontagués aussi auraient pu se lasser: les Iroquois ne sont pas ordinairement très persévérants et très tenaces dans les sièges. Ils manquent bientôt de vivres et doivent repartir. Mais maintenant, d'après les calculs humains, la bataille est perdue.

Les Français ont pris l'engagement de ne pas se rendre. Se rendre ne leur eût pas évité certains supplices; il est probable que certains d'entre eux auraient aussi été torturés à mort. Mais, d'après ce que l'on connaît des coutumes iroquoises, on peut conjecturer qu'un bon nombre d'entre eux seraient devenus prisonniers en Iroquoisie.

Par contre, les Hurons et les Algonquins agissent bien d'après les coutumes des Indiens du continent en abandonnant une lutte qui n'offre plus aucune issue heureuse. A quel moment précis se produit la défection des Hurons? Les trois documents principaux diffèrent du tout au tout sur ce point.

D'après la version du Père Chaumonot, elle se produit le huitième jour du siège, à l'arrivée des Agniers, quand le combat devient désespéré. Anahotaha aurait dit ce qui suit: « Nous sommes perdu, mes camarades . . . » (2-158). Pour sa part, il est disposé à mourir, mais il a compassion « de tant de jeunes enfants qui m'ont suivi » (2-158). Il aurait alors proposé l'expédient suivant: envoyer parmi les Iroquois, avec des présents, un guerrier d'origine onneyoute qui combattait avec les alliés; ce délégué demanderait de bons articles de capitulation. Les Hurons acceptent cette solution. Ils choisissent parmi eux deux notables pour accompagner l'Onneyout. Ils élaborent les propositions à soumettre.

Quand tout est décidé, les délégués sautent par-dessus la palissade pour se rendre dans le camp iroquois. Leurs compagnons se

mettent en prière, et la prière même que le Père Chaumonot met dans leur bouche contient des parties émouvantes: « Faites maintenant ce que vous jugerez le plus convenable; car pour nous, nous n'avons point d'esprit pour savoir ce qui nous est le plus expédient. Que si nous sommes au bout de notre vie, présentez à notre Grand Maître la mort que nous allons souffrir en satisfaction des péchés que nous avons commis contre Sa loi . . . » (2-158-9).

Les ambassadeurs hurons arrivent pendant ce temps au camp iroquois. Des huées les accueillent. Au même moment, des Hurons *iroquoisés* se détachent de l'armée assiégeante pour s'approcher du fortin et demander à leur compatriotes de se rendre. « A ces trompeuses sollicitations, on vit envoler vingt-quatre de ces timides poules de leur cage, y laissant seulement quatorze Hurons, quatre Algonquins et nos dix-sept Français » (2-159). Les Iroquois applaudissent ces défections immédiates; ils s'approchent pour accueillir ceux qui se rendent et se saisir de ceux qui voudraient s'enfuir. « Mais nos Français, bien loin de se rendre, commencèrent à faire feu de tous côtés et tuèrent un bon nombre de ceux qui étaient plus avancés » (2-159). Anahotaha blâme les Français d'avoir tiré immédiatement; il aurait mieux valu, dit-il, attendre le résultat du conseil que les Iroquois étaient sur le point de tenir avec les députés hurons; il prédit que, enragés par cette fusillade imprévue, les Iroquois vont monter à l'assaut final.

D'après cette relation du Père Chaumonot, on peut conclure qu'une partie des Hurons seulement se rendent aussitôt après le départ de leurs ambassadeurs; qu'il en reste quatorze environ dans le fortin avec les Français; et que les Français tirent sur les Iroquois quand ils voient les Hurons sauter par-dessus la palissade et répondre aux sollicitations de leurs compatriotes qui font partie de l'armée iroquoise.

La « Relation » de 1660 présente une version différente. Les négociations, dit-elle, s'engagent non pas après sept jours de siège, mais immédiatement après le premier assaut. Ce sont les Onnontagués

qui demandent à parlementer. « Les Algonquins et les Hurons semblent y vouloir prêter l'oreille; mais nos Français ne savent ce que c'est que de paix avec ces barbares . . . » (1660-15). Ces premiers pourparlers voilent une ruse. Pendant que l'on parle d'un côté du fortin, les Onnontagués attaquent de l'autre: « C'est pourquoi lors que tout paraissait fort paisible d'un côté du fort, de l'autre nos gens, se trouvant attaqués par trahison, ne furent pas surpris: ils firent de si bonnes décharges sur les assaillants qu'ils les contraignirent de se retirer pour la seconde fois . . . » (1660-15).

D'après cette même « Relation » de 1660, les Hurons songeraient de nouveau à composer quand l'eau et les munitions commencent à manquer: « Cette nécessité, y lit-on, mit le fort en telle extrémité, que la partie ne paraissant plus tenable aux sauvages qui y étaient, ils songèrent à traiter de paix, et députèrent quelques ambassadeurs au camp ennemi avec de beaux présents de porcelaine . . . Ceux-ci furent reçus des Iroquois avec de grands cris, soit de joie, soit de moquerie, mais qui donnèrent de la frayeur à nos sauvages, desquels une trentaine étant invités par leurs compatriotes hurons, qui demeureraient parmi les Iroquois, à se rendre avec assurance de la vie, sautèrent malgré les autres par-dessus la palissade, et laissèrent le fort bien affaibli par une si insigne lâcheté . . . » (1660-16). Cette fuite d'un certain nombre de Hurons donne aux Iroquois la certitude de se rendre maîtres de toute la garnison sans tirer un coup de feu: « Quelques députés s'approchèrent pour cela du fort, avec les ambassadeurs qui en étaient sortis; mais nos Français qui ne se fiaient point à tous ces pourparlers, firent sur eux une décharge inopinée, et jetèrent les uns morts par terre, et mirent les autres en fuite » (1660-16). Et comme dans la relation du Père Chaumonot, cette fusillade met les Iroquois dans une rage telle qu'ils se lancent à corps perdu dans l'assaut final.

La version du Père Chaumonot et la version de la « Relation » de 1660 se ressemblent donc beaucoup. Dans les deux, les Hurons envoient des ambassadeurs aux Iroquois pour négocier leur capitulation.

lation; dans les deux, une bonne partie des Hurons demeurés dans le fort, au lieu d'attendre le résultat des négociations, sautent par-dessus les palissades pour rejoindre l'ennemi; dans les deux aussi, les Iroquois s'approchent à ce moment, soit pour demander de se rendre aux Hurons restés fidèles, soit pour capturer ceux qui s'enfuient; et alors pour mettre fin aux défections qui se succèdent, les Français tirent sur les Iroquois. Ils en tuent plusieurs. On peut établir à vingt-cinq ou à trente le nombre des Hurons qui quittent alors le fortin.

Le récit de Dollier de Casson diffère des deux relations précédentes en ce qu'il place la défection des Hurons avant l'arrivée des Agniers, tout de suite après la première attaque. Les Iroquois qui tiraient à l'abri de la forêt « criaient aux Hurons qui mouraient de soif dans ce chétif trou aussi bien que nos gens . . . qu'ils eussent à se rendre, qu'il y avait bon quartier, qu'aussi bien ils étaient morts s'ils ne le faisaient, qu'il leur allait venir cinq cents hommes de renfort » (146). Et leurs représentations sont si habiles que les Hurons « abandonnèrent nos 17 Français, les 4 Algonquins et Anahotaha qui paya pour sa nation de sa personne, ils se rendirent tous aux ennemis, sautant qui d'un côté, qui de l'autre par-dessus les méchantes palissades . . . » (147). Dépité par cet abandon, Anahotaha aurait même tiré un coup de pistolet sur l'un de ses neveux qui fuyait.

D'après Dollier de Casson, il ne serait ainsi resté que vingt-deux personnes dans le fortin. D'après les versions précédentes, il serait resté dix-sept Français, une dizaine de Hurons, les Algonquins, soit environ une trentaine de personnes, pour soutenir l'assaut final. Dans sa lettre du 7 juillet, M. d'Argenson dira lui aussi qu'une trentaine de Hurons seulement se sont rendus; que dix-sept Français, quatre Algonquins, « et six ou sept des Hurons », soit près de trente personnes, sont restées fidèles à Dollard.

D'après le Père Chaumonot et d'après la « Relation » de 1660, l'assaut final se produit le jour de l'arrivée des Agniers, après les négociations entre Hurons et Iroquois, et après la défection d'une partie des Hurons. Enragés par la fusillade que les Français ont dirigé contre

eux, les Iroquois attaquent. Pour sa part, Dollier de Casson affirme que le combat se serait poursuivi pendant trois jours après l'arrivée des Agniers; les attaques se seraient multipliées durant cette période, soit sur un seul point soit sur plusieurs points à la fois; les Iroquois auraient abattu des arbres qui seraient tombés sur la palissade et auraient gêné les défenseurs. Mais « résolu de combattre jusqu'au dernier vivant » (147), les assiégés n'abandonnent pas la partie et l'ennemi croit qu'il reste plus de guerriers dans le fort que les Hurons ne le leur ont dit.

De plus, Dollier de Casson attribue l'assaut final à un tout autre événement. Les Iroquois, affirme-t-il, étaient prêts à abandonner le siège le huitième jour. Ils auraient tenu un conseil sur ce point. Plus tenaces, quelques-uns d'entre eux auraient représenté que « ce serait une honte éternelle de s'être faits ainsi massacrer par si peu de gens sans s'en venger » (148). Ils auraient de nouveau interrogé les Hurons sur le nombre des assiégés; et apprenant de nouveau que ceux-ci n'étaient tout au plus qu'une trentaine, les Iroquois « se déterminèrent à ce coup-là de tous périr au pied du fort ou bien de l'emporter . . . » (148). Alors aurait eu lieu la cérémonie des bûchettes que l'on organisait lorsqu'on avait besoin de braves pour les missions périlleuses. Quelqu'un éparpillait sur le sol des morceaux de bois, et ceux qui avaient assez de courage pour les ramasser exécutaient la mission. Les guerriers les plus audacieux de l'armée assiégeante auraient alors ramassé les fameuses bûchettes et ils auraient formé la première vague qui franchira le terrain découvert entre la forêt et les palissades.

Cependant, Dollier de Casson et le Père Chaumonot sont d'accord sur les points suivants: l'attaque finale a lieu le huitième jour du siège. La « Relation » de 1660 ne contient pas de détails sur ce point.

Enfin, voici cet assaut que les trois versions décrivent de façon presque identique, bien que certains détails puissent différer. Après avoir raconté les pourparlers qui aboutissent à une fusillade de la part des Français, la « Relation » de 1660 dit ce qui suit: « . . . Cet affront aigrit tellement les Iroquois, qu'ils vinrent à corps perdu et tête baissée,

s'attacher à la palissade et se mirent en devoir de la saper à coups de hache avec un courage qui leur faisait fermer les yeux à tous les dangers et aux décharges continuelles qu'on faisait sur eux » (1660-16). Afin de se garantir contre cette grêle de balles, les Iroquois s'étaient fabriqué auparavant des boucliers de bûchettes de bois.

Il semble que l'armée iroquoise est à ce moment divisée en deux parties: l'une qui a franchi le terrain découvert et qui s'est blottie le long des palis; l'autre qui observe les événements de la lisière de la forêt et qui attend le moment d'intervenir.

Une fois qu'elles ont atteint les palissades, les avant-gardes sont à l'abri des coups que les assiégés peuvent tirer par les meurtrières; et là ils travaillent rapidement à déraciner ou à couper les palis. Les assiégeants redoutent les brèches que l'ennemi peut ainsi ouvrir; ils lancent des grenades sur eux par-dessus la palissade; puis ils brisent des mousquets, chargent les canons de poudre, et, les ayant allumés d'une mèche, ils les jettent parmi les ennemis. Enfin, ils s'avisent de se servir d'un baril de poudre qu'ils lancent de la même façon. Malheureusement, après avoir frappé une branche, cet engin retombe dans le fort même, où la déflagration se produit en plein milieu des assiégés. La plupart des Français et de leurs alliés ont le visage et les mains brûlés; la fumée les aveugle, la commotion les renverse sur le sol.

Le Père Chaumonot donne une version bien identique de ces derniers moments. Là aussi, on voit les Iroquois se lancer à la course vers la palissade et s'y coller « au-dessous des canonnières où on ne leur pouvait plus nuire, parce qu'il n'y avait point d'avance (de lieu avancé) d'où l'on pût les battre. Par ce moyen nos Français ne pouvaient plus empêcher ceux qui coupaient les pieux » (2-160). Ici, ce sont des canons de pistolets et non pas de mousquets que l'on charge de poudre. Mais, à la fin, c'est le même baril que l'on tente de jeter parmi les assiégeants et qui retombe dans le fort: « . . . il brûla aux uns le visage, aux autres les mains, et à tous il ôta la vue un assez long temps, et les mit hors d'état de combattre » (2-160).

Une pause se produit alors. Etourdis, jetés à la renverse, aveu- blés ou blessés par cette détonation, les assiégés abandonnent un instant les meurtrières. Et les Iroquois collés le long de la palissade profitent de cet instant: ils se saisissent de toutes les embrasures et, de l'exté- rieur, ils tirent sur les assiégés à mesure que la fumée se dissipe et qu'ils distinguent des formes qui se déplacent: « On vit tomber de côté et d'autre, tantôt un Huron, tantôt un Algonquin, en sorte qu'en peu de temps une partie des assiégés se trouvèrent morts, et le reste blessés » (2-160).

Il semble que c'est au moment de l'explosion que la deuxième partie de l'armée iroquoise peut franchir à son tour l'espace décou- vert et se joindre à ceux qui ont composé la première vague. Les uns et les autres s'élancent maintenant dans le fortin, la hache à la main, et s'attaquent aux derniers survivants.

Dans la version de Dollier de Casson, ce n'est pas un baril mais un mousqueton rempli de poudre, qu'une branche d'arbre fait retom- ber à l'intérieur des palissades. Ensuite, on se battra à l'épée et au pistolet. Dollard aurait été tué l'un des premiers. A la fin, les Iro- quois auraient fait irruption à l'intérieur et il se serait produit un dernier combat au couteau et à l'épée. Pour dompter cette résistance sanglante, les Iroquois auraient eu recours de nouveau au mousquet.

La fin est beaucoup plus rapide et plus foudroyante dans la « Relation » de 1660 et dans le récit du Père Chaumonot que dans Dollier de Casson.

Les versions diffèrent aussi quant au nombre des alliés captu- rés vivants. « La « Relation » de 1660 et le Père Chaumonot ont pra- tiquement le même chiffre. La première affirme qu'il ne « demeura que cinq Français et quatre Hurons en vie, tout le reste ayant été tué sur place, avec le chef de tous nommé Anahotaha . . . » (1660-16) Deux des Français sont blessés à mort; alors les Iroquois les torturent immédiatement dans la mesure où ils peuvent être torturés: ils en- foncent des brandons enflammés dans les plaies, ils roulent les corps sur la braise et les brûlent à mort.

Pour sa part, le Père Chaumonot affirme que les Iroquois « firent huit prisonniers qui étaient restés en vie, de trente qui étaient demeurés dans le fort, savoir quatre Français et quatre Hurons » (2-160). Le nombre des Hurons capturés est le même, mais celui des Français a baissé de cinq à quatre. La différence peut s'expliquer par le fait que l'un des Français mentionnés dans la « Relation » de 1660 est blessé si gravement qu'il meurt pratiquement tout de suite. Dans la version du Père Chaumonot, on brûle aussi immédiatement à mort deux agonisants de nationalité française.

Quant à Dollier de Casson, il est plus vague. Les Iroquois, dit-il, « eurent beau regarder et tourner ces corps ils n'y en purent jamais trouver qu'un seul qui fût en état d'être traité et deux autres qui étaient sur le point de mourir . . . » (150). Les deux mourants sont, ici aussi, brûlés à mort immédiatement.

D'après les récits subséquents des « Relations », il semble évident que l'armée iroquoise ne retourne chez elle qu'avec deux prisonniers français.

La « Relation » de 1660 et celle du Père Chaumonot racontent un épisode qui aurait précédé les tout derniers moments. Redoutant pour les blessés les supplices si cruels et si raffinés des Iroquois, un Français aurait tué lui-même plusieurs mourants: « . . . Voyant que tout était perdu, dit la « Relation », et s'étant aperçu que plusieurs de ses compagnons blessés à mort, vivaient encore, il les acheva à grands coups de hache, pour les délivrer par cette inhumaine miséricorde, des feux des Iroquois » (1660-16-17).

Enfin, il existe une version hollandaise de l'affaire du Long-Sault. Elle est brève et sèche. Elle se trouve dans une lettre du 15 juin que M. La Montagne, vice-directeur à Fort Orange, écrit au gouverneur de la Nouvelle-Hollande, Stuyvesant, et à son conseil. « Il n'est rien arrivé de nouveau au sujet des sauvages ici, dit-il, sauf que les Agniers et les Iroquois supérieurs, au nombre de six cents, ont attaqué un fort défendu par dix-sept Français et cent sauvages; ils se sont rendus maîtres de la garnison, ils ont mis tous les assiégeants à mort sauf trente

Indiens et deux Français qu'ils ont ramenés comme prisonniers dans leurs bourgades; ils ont perdu quatorze personnes tuées; dix-neuf furent blessés » (Brodhead, vol. 13). Le nombre des Indiens et des Français ramenés captifs en Iroquoisie correspond bien au chiffre des documents français. Quant aux Iroquois tués et blessés, les documents français n'en évaluent pas le nombre. Sauf M. de Belmont, peut-être, qui l'estime à un tiers de l'armée assiégeante, soit deux cents personnes au moins. Il ne semble pas que ce chiffre soit exact; les Indiens d'Amérique ne sacrifient pas ordinairement leur vie d'une façon aussi libérale. *Le Journal des Jésuites* contient l'entrée suivante au mois de juin: « Le 8 sur la minuit vint la nouvelle de la défaite de 40 Hurons qui restaient, et étaient allés en guerre avec 17 français, et 4 Algonquins, et ce par une armée de 700 Iroquois préparée pour venir à Québec, et divertie pour ce coups par ce rencontre » (284).

La bataille terminée, les Iroquois pillent les marchandises qu'ils trouvent dans le fortin. Ils construisent un échafaud le long de la rivière. Ils y font monter leurs prisonniers et les Hurons qui se sont rendus volontairement; ils torturent les uns et les autres. C'est le supplice ordinaire des tisons enfoncés dans la bouche, des ongles brûlés, des jambes et des bras caressés par des objets de fer rougis au feu. Un prisonnier huron exhorte ses compagnons à souffrir avec courage pour la foi. Puis le partage des prisonniers a lieu. La « Relation » de 1660 dit que « deux Français sont donnés aux Agniers deux aux Onnontagués, le cinquième aux Onneyouts, pour leur faire goûter à tous de la chair de Français . . . » (1660-17). La « Relation » compte ici évidemment le Français qui meurt presque immédiatement et les deux autres qui sont blessés si gravement que leur supplice aura lieu sans délai.

Ainsi se termine cette bataille dont il est difficile de rédiger un récit cohérent. Elle s'est déroulée dans la forêt, le long d'une rivière, loin des postes. Aucun Français n'échappera à la mort pour jamais la raconter. Les relations qui parviendront à la postérité sont fondées sur les récits de quatre Hurons prisonniers qui réussiront à

fuir et reviendront à Montréal, mal remis de l'ébranlement nerveux du combat, des supplices qui l'ont suivi et des fatigues de la fuite. C'est de leurs lèvres mêmes que le Père Jérôme Lallemant et le Père Joseph Chaumonot apprendront le sort sanglant des jeunes gens de Montréal. Ainsi s'expliquent les différences entre les versions. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. L'historien aboutit rarement à des résultats plus précis, même quand il s'agit de vastes batailles livrées par des peuples européens. Somme toute, les faits principaux du combat du Long-Sault sont les mêmes dans tous les récits.

Comment déterminer ensuite la date précise du combat du Long-Sault? On ne trouve un quantième que dans la version du Père Chaumonot, que cite textuellement Marie de l'Incarnation. Dollard et ses compagnons, comme on l'a vu, arriveraient au Long-Sault le premier mai, un samedi; la bataille commencerait le lendemain, dimanche, 2 mai; elle durerait huit jours et se terminerait ainsi le 10 ou au plus tard le 11.

Un autre document, une entrée au registre de la Paroisse de Montréal, contient aussi des dates. Mais, celui-là, il a été la cause de tant d'erreurs et il contient un traquenard si subtil pour ceux qui le lisent rapidement, qu'il faut l'étudier à fond. Tout d'abord, il semble fournir une date précise, mais qui n'apporte aucun élément sérieux au problème; puis, lorsqu'on n'espère plus rien de lui, il fournit soudain quelques données positives qui éclairent toute la question.

Cette entrée se lit comme suit: « Nous avons reçu nouvelles par un Huron qui s'était sauvé d'entre les mains des Iroquois qui l'avaient pris prisonnier au combat qui s'était fait huit jours auparavant entre les dits Iroquois qui étaient au nombre de huit cents et dix-sept Français de cette habitation, quatre Algonquins et environ quarante Hurons, au pays du Long-Sault, que 13 de nos Français avaient été tués sur place et 4 amenés prisonniers, lesquels du depuis nous avons appris par d'autres Hurons qui se sont sauvés avoir été cruellement brûlés par les dits Iroquois en leur pays. »

Il faut appliquer un peu d'analyse logique à cette longue phrase.

La proposition principale est la suivante: « Nous avons reçu nouvelles . . . » Peut-on l'interpréter comme si elle était écrite de la façon suivante: « Aujourd'hui, 3 juin, nous avons reçu nouvelles . . . »? Si cette interprétation était exacte, la phrase signifierait que le 3 juin les Sulpiciens ont appris par un Huron que la bataille du Long-Sault s'était livrée huit jours auparavant. La date où cette bataille se serait terminée serait donc le 26 mai. Mais il est impossible que la bataille se soit terminée le 26 mai puisque l'on conserve au greffe de Montréal des inventaires des biens de quelques compagnons de Dollard qui ont eu lieu le 24 et le 25 mai. Ces inventaires prouvent qu'aux dates précédentes, le combat avait déjà eu lieu depuis un certain temps.

Le passé que l'on trouve dans l'expression: « Nous avons reçu nouvelles . . . » est donc le vrai passé indéfini, lointain, bien difficile à préciser. La signification exacte de la phrase est la suivante: « A une date que nous ne mentionnons pas, nous avons reçu nouvelles que le combat du Long-Sault s'était livré huit jours auparavant. Nous avons appris en même temps que les Iroquois étaient au nombre de huit cents et qu'ils ont lutté contre dix-sept Français de Ville-Marie, quatre Algonquins et environ quarante Hurons au pays du Long-Sault; que treize des Français ont été tués sur place et que quatre ont été faits prisonniers ». C'est dire que huit jours après le combat, les Montréalistes étaient en possession des faits relatifs à la bataille.

Mais au moment de la date de l'entrée du registre, les Sulpiciens étaient en plus au courant de faits subséquents. Ils avaient appris, en effet, que les prisonniers français avaient été conduits en Iroquoisie, et là, qu'ils avaient été brûlés. Comment les Français ont-ils pu apprendre ce dernier fait? Le télégraphe et le téléphone n'existaient pas en ces temps lointains. On ne voyageait alors ni en chemin de fer, ni en auto, ni en yatch. Cet événement, comme le dit le registre lui-même, on l'a appris par « d'autres Hurons qui se sont sauvés ». Et ceci veut dire nécessairement que pour qu'à Montréal on sache le 3 juin que les prisonniers français ont été brûlés en Iroquoisie, il a fallu que des Hurons capturés en même temps que ces Français aient été conduits

en Iroquoisie avec eux; aient assisté au supplice de leurs compagnons, et soient revenus ensuite à Montréal pour révéler ces faits à la population et particulièrement aux Sulpiciens. En un mot, entre la fin du combat du Long-Sault et l'entrée du 3 juin, s'intercale un voyage qui conduit du Long-Sault en Iroquoisie, à Onnontagué probablement, et ensuite d'Iroquoisie à Montréal. En combien de temps peut s'accomplir ce voyage aller et retour, dans les conditions du temps? Il semble difficile d'accorder moins de trois semaines pour un périple aussi vaste, et trois semaines sont à n'en pas douter un minimum. Car l'armée iroquoise, après sa victoire, part du Long-Sault avec ses prisonniers français et hurons; elle chasse en route comme le font toutes les armées indiennes; elle voyage en canot; elle portage. L'un des Hurons s'échappe au bout de huit jours et l'on n'a pas atteint encore aucune bourgade iroquoise. Enfin, l'armée arrive en son pays. Le conseil se tient. On y décide le sort des prisonniers. Le supplice a lieu. Des Hurons y assistent. Ils parviennent à s'échapper. Ils reprennent la route de la Nouvelle-France. Mais eux, ils n'ont pas de canot; ils doivent s'éloigner des sentiers et des chemins battus; ils doivent marcher dans la forêt primitive et sur les grèves. Ils arrivent enfin à Montréal où ils communiquent la nouvelle. L'un des prisonniers sera deux semaines en route. Puis, les Sulpiciens font l'entrée dans leur registre.

Ainsi, on peut être sûr que l'entrée du 3 juin au registre de Montréal a été faite au moins vingt et un jours après la fin du combat lui-même, confirmant ainsi d'une façon à peu près sûre les dates que l'on trouve dans le récit du Père Joseph Chaumonot.

Les dates les plus probables du combat du Long-Sault sont donc les suivantes: du 2 au 10 mai; Montréal, d'après l'entrée du registre, apprend la nouvelle huit jours plus tard par un Huron fugitif, soit le 18; on pratique des inventaires des biens de quelques défunts le 24 et le 25; puis, le 3 juin ou la veille, on apprend que les Français prisonniers ont été brûlés dans les bourgades iroquoises. Alors les Sulpiciens possèdent assez de renseignements, et le 3 juin, soit environ

vingt-quatre jours après la fin de la bataille, ils font leur entrée au registre mortuaire de Ville-Marie.

D'après les « Relations », un Huron au moins assiste aux tortures effroyables que l'on inflige à l'un des prisonniers français à Onnontagué. Il les décrit tout au long. D'abord épargné par le conseil, il subit certaines tortures en même temps que ce Français; il ne doit qu'au hasard la chance de survivre; et enfin, il peut s'échapper immédiatement après et revenir en Nouvelle-France. Et c'est d'après les dernières nouvelles qu'il apporte que sont rédigées les deux dernières lignes de l'entrée du registre.

Et maintenant le combat du Long-Sault peut apparaître dans sa vraie lumière. Dollard et ses compagnons partent pour la petite guerre, c'est-à-dire pour livrer bataille, loin des centres colonisés, à quelques bandes iroquoises, comme le feront plus tard avec tant d'adresse et tant de courage les Repentigny, les Du Lhut, les Bienville, les d'Iberville. Un parti de Hurons et d'Algonquins se joint à eux. Ce détachement se heurtera par hasard à deux cents Onnontagués qui forment l'un des deux corps d'une armée d'invasion qui s'achemine vers la Nouvelle-France. Il s'enferme dans un mauvais fortin et il résiste victorieusement pendant une semaine complète. Au bout de cette première période, les assiégés voient arriver un corps de cinq cents Agniers qui avaient descendu le Richelieu et approchaient des postes. De nombreux Hurons se rendent maintenant à l'ennemi et il reste une trentaine de guerriers dans le fortin. Ceux-ci refusent de se rendre; ils continuent à résister et, par suite d'un faux mouvement de l'un d'eux, la garnison succombe au cours d'un dernier engagement, qui décide du sort de la bataille.

Quelles ont été ensuite, d'après les contemporains, les conséquences de ce combat sur l'Outaouais? Tous sont d'accord. D'après eux, il a empêché une invasion du Canada alors en marche, les massacres auxquels cette invasion aurait donné lieu, les incidents qui l'auraient accompagnée, comme le siège de quelques postes, et enfin les attaques par surprise qui auraient laissé de nombreuses victimes.

Cette conclusion se trouve exprimée dans un grand nombre de passages. La « Relation » de 1660 dit d'abord que les Iroquois se distribuent les prisonniers après la bataille; puis elle ajoute ce qui suit: « . . . on décampe, et l'on quitte la résolution prise de venir inonder sur nos habitations, pour mener au plus tôt dans le pays ces misérables victimes, destinées à repaître la rage et la cruauté de la plus barbare de toutes les nations. Il faut ici donner la gloire à ces 17 Français de Montréal, et honorer leurs cendres d'un éloge qui leur est dû avec justice, et que nous ne pouvons leur refuser sans ingratitude. Tout était perdu s'ils n'eussent péri, et leur malheur a sauvé ce pays, ou du moins a conjuré l'orage qui venait y fondre puisqu'ils en ont arrêté les premiers efforts, et détourné tout à fait le cours » (1660-17).

Marie de l'Incarnation reproduit la version du Père Chaumonot; elle cause longuement en son parloir avec le Huron Louis qui vient de s'échapper, puis elle rend un verdict identique: « L'on avait conjecturé ici que l'issue de cette affaire serait telle qu'elle est arrivée, savoir que nos dix-sept Français et nos bons sauvages seraient les victimes qui sauveraient tout le pays; car il est certain que sans cette rencontre, nous étions perdus sans ressource parce que personne n'était sur ses gardes ni même en soupçon que les ennemis dussent venir. Ils devaient néanmoins être ici à la Pentecôte auquel temps les hommes étant à la campagne, ils nous eussent trouvés sans forces et sans défense » (2-164). Plus loin, elle dit encore: « D'un côté, lorsque nous devons être détruits, soixante hommes qui étaient partis pour aller prendre des Iroquois ont été pris eux-mêmes et immolés pour tout le pays » (2-171).

Dollier de Casson est non moins catégorique: « . . . il est vrai que si les belles actions doivent consoler en la mort des siens, le Montréal a tout de sujet de l'être dans la perte qu'il a fait de tous les grands soldats qui ont péri cette année, parce qu'ils se sont tellement signalés et ont tellement épouvanté les ennemis en mourant, à cause de la vigoureuse et extraordinaire défense qu'ils ont marqué en eux, que nous devons le salut du pays à la frayeur qu'ils ont imprimé en eux

répandant aussi généreusement leur sang qu'ils ont fait pour sa querelle . . . » (142). Plus loin, voici ce qu'il dit encore: « Mais enfin grâce à Dieu et au sang de nos chers Montréalistes qui méritent bien nos vœux et nos prières pour reconnaissance, les Iroquois ne parurent point et on n'en eut que la peur, d'autant que après ce conflit où ils eurent un si grand nombre de morts et de blessés, ils firent réflexion sur eux-mêmes se disant les uns aux autres: « Si 17 Français nous ont traité de la sorte étant dans un si chétif endroit comment serons-nous traités lorsqu'il faudra attaquer une bonne maison où plusieurs de tels gens se seront ramassées, il ne faut pas être assez fou pour y aller, ce serait pour nous faire tous périr, retirons-nous ». Voilà comme on a su qu'ils se dirent après ce grand combat, qu'on peut dire avoir sauvé le pays qui sans cela était raslé et perdu, suivant la créance commune, ce qui me fait dire que quand l'établissement du Montréal n'aurait eu que cet avantage d'avoir sauvé le pays dans cette rencontre et de lui avoir servi de victime publique en la personne de ses 17 enfants qui y ont perdu la vie, il doit à toute la postérité être tenu pour considérable si jamais le Canada est quelque chose, puisqu'il l'a ainsi sauvé dans cette occasion, sans parler des autres » (151-2).

Le gouverneur, M. d'Argenson, se prononce dans le même sens. En une première lettre, il confie ses appréhensions pour l'avenir: « . . . Si l'armée des Iroquois, dit-il, se répand dans la campagne comme c'était son dessein ce printemps — elle était de sept cents hommes et s'est contentée de la défaite de six-sept Français, quatre Algonquins et quarante Hurons, et par là a été détournée d'enlever et brûler plusieurs habitations tellement séparées qu'elles ne doivent pas attendre de secours » (C.O. 2e série — 321-2). Dans un autre passage, voici ce qu'il affirme en parlant des Iroquois: « . . . Ils avaient fait une armée de sept cents hommes pour descendre ici et venir ravager nos côtes — mais l'ordre de Dieu a détourné cet orage . . . Il est vrai que les Français et les Algonquins et six ou sept des Hurons se sont bien vendus . . . Ils ont résisté huit jours aux ennemis au milieu de quelque bois qu'ils avaient occupé pour se fortifier . . . » (353).

Voilà ce que disent les contemporains, voilà ce que disent les pièces d'archives. Ce témoignage est unanime. Il vient de personnes qui connaissent les milles facteurs du moment, qui ont évalué les dommages possibles et qui se sont ensuite prononcées avec sang-froid. La version la plus plausible est celle de Marie de l'Incarnation.

Des historiens modernes ont contredit ces assertions; ils ont affirmé que les estimations des contemporains étaient fausses; ils ont substitué leur propre jugement à celui des ancêtres. D'autres leur ont répondu. Et il s'est ensuivi une discussion sur les désastres que l'action de Dollard a empêchés.

Ce débat est vain. Dieu seul, s'il s'intéresse au domaine des possibles, connaît exactement quels massacres, quels ravages, l'armée iroquoise aurait pu commettre. Lui seul pourrait fournir des faits précis. Faute de ce témoignage divin, les hommes ne peuvent offrir que des conjectures. Alors, qui les départagera s'ils ne s'entendent point? La discussion peut durer à l'infini.

Cependant, il est un fait qui domine la situation et qu'il faut signaler. La population de la Nouvelle-France s'établit à 3,215 âmes pour l'année 1666. En 1665 seulement, la colonie reçoit au-delà de 700 personnes. De 1660 à 1664, elle a reçu de 1,500 à 2,000, ce qui laisse pour l'année 1660 une population totale de 1,200 à 1,500 âmes. Et c'est cette faiblesse fondamentale, irrémédiable, qui rend les personnes de cette époque si pessimistes quand une armée indienne de huit cents guerriers environ, habiles à manier le fusil, passe les frontières. Chaque fois, elles appréhendent la ruine de la colonie. Avaient-elles tort?

Enfin, le combat du Long-Sault s'insère de la façon suivante dans la trame des guerres iroquoises. De 1653 à 1659, les Français espèrent toujours en arriver à une paix stable et profonde avec l'Iroquoisie. En août 1659, la guerre reprend. La Nouvelle-France perd les espérances qu'elle entretenait depuis six ans. On peut dire que c'est à cette date précise que s'ouvre la période du découragement. La conviction s'impose qu'il n'y aura pas moyen de sortir de ces guerres con-

tinuelles sans la destruction ou l'humiliation des Iroquois par des forces armées. Les Iroquois, ou du moins les Agniers, en viennent à une conclusion identique. Aussi l'année 1660 s'ouvre avec des combats en perspective. Des Montagnais, des Algonquins, des Français partent de la Nouvelle-France pour la guerre aussitôt que la neige est disparue. De leur côté, les Agniers forment une armée de cinq cents guerriers et partent dans le même temps de l'Iroquoisie pour la Nouvelle-France. Les uns et les autres savent qu'à la paix armée a succédé la guerre; et le combat du Long-Sault est l'un des premiers événements de cette nouvelle période.

La guerre mijote durant l'année 1660; mais, en 1661, elle aboutit aux massacres les plus nombreux et les plus terribles qu'ait encore enregistrés la colonie. Cependant, dès l'hiver 1659-1660, et durant l'année 1660 elle-même, s'amorce une campagne d'opinion d'une énergie extrême pour imposer à Louis XIV une intervention efficace dans les affaires militaires et autres de la Nouvelle-France. La « Relation » de 1660 est sous ce rapport une des pièces principales de cette propagande. C'est un réquisitoire à fond contre l'Iroquoisie. On y invoque à peu près tous les arguments possibles et on les fait valoir avec vigueur. Le combat du Long-Sault, la mort de Dollard et de ses compagnons y occupent une place importante. Les Français du Canada voient bien que la colonie est acculée à la ruine, et ils ont une réaction d'une admirable vigueur. Les événements de l'année 1661 nourriront leur thèse d'une série de massacres tels qu'on n'en avait pas connus encore. La bataille se gagne auprès du roi durant l'hiver 1661-62. On peut dire que, dès cette heure, la campagne de publicité et de propagande a fait son effet et que le roi et ses jeunes ministres ont décidé non seulement de défendre militairement la Nouvelle-France, mais encore de la réorganiser de fond en comble pour qu'enfin elle soit viable.

Il faut ajouter que l'automne 1659 est témoin de l'explosion d'un esprit de révolte et de malaise parmi les tribus sauvages. Les Indiens de la Nouvelle-Hollande, par exemple, se lancent dans de

longues guerres contre les Européens qui habitent leur territoire. Les Agniers, toujours si souples entre les mains des Hollandais, leur parlent maintenant avec dureté; et les Hollandais craignent qu'ils ne s'allient aux révoltés. A deux ou trois reprises, les sachems agniers viendront à Fort Orange et poseront ce que l'on peut appeler des ultimatums à leurs anciens associés. Ceux-ci auront le talent de les pacifier. Mais les Agniers ne resteront pas tranquilles. Ils s'engageront à fond dans la guerre, non seulement contre la Nouvelle-France, mais encore contre les peuplades indiennes qui les entourent: Mohicans, Abénaquis, Andastes, Outaouais ou Hurons réfugiés au lac Supérieur.

Jés. Paul Desrosiers.